



Calendrier de distribution du dividende

Paris, le 16 avril 2024, à 18h

L'assemblée générale du Groupe Partouche qui s'est tenue le 20 mars 2024 a entériné la résolution n°3 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2022/2023 et la distribution d'un dividende de 3 080 650,88 €, soit 0,32 € par action au titre de l'exercice. Ce dividende sera détaché le 14 mai 2024 prochain et la date de versement est fixée au 16 mai 2024.

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, un club de jeux, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 41 casinos et emploie près de 3 900 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0012612646 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Valérie Fort, directrice financière

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

